

La Constitution

Il ne fait aucun doute que ce souvenir d'enfance a laissé en moi une trace indélébile et une passion pour la préservation de ce qui a protégé ma jeunesse, c'est-à-dire l'identité canadienne. Quelle qu'elle soit, c'est cette identité qui m'a servi de cocon pour ainsi dire au cours de ces six années que j'ai passées aux États-Unis.

L'une des raisons pour lesquelles j'ai brigué ce poste et cherché à me faire élire député du Nouveau Parti démocratique, c'était pour voir ce qu'on faisait de mon Canada et quel avenir lui préparaient ceux qui nous dirigent maintenant et qui se sont engagés, d'après moi, dans une voie qui ne peut qu'aboutir à une catastrophe pour ce pays.

Je ne crois pas que la majorité des Canadiens, si on leur demandait de se prononcer, seraient disposés à emprunter la voie que ce gouvernement et certains gouvernements provinciaux leur ont tracée. Je crois que s'ils prenaient le temps de réfléchir profondément sur les problèmes qui se posent dans le pays, les Canadiens en viendraient à des solutions raisonnables et pratiques.

• (1950)

C'est mû par cette conviction que j'ai organisé une assemblée constituante de deux jours dans ma circonscription d'Edmonton-Est.

Après que les invitations eurent été envoyées, en fait chaque personne de ma circonscription a reçu une invitation par la voie de mon bulletin parlementaire, 21 personnes sur 36 et 5 représentants d'organismes sur 15 ont rempli le questionnaire qui leur avait été remis à l'assemblée constituante; en outre, sur les 84 questionnaires qui avaient été envoyés par la poste, 16 m'ont été retournés remplis avant le 7 janvier, date limite que j'avais fixée de façon à ce que mon rapport au comité permanent soit prêt à temps.

Je ne le lirai pas entièrement, d'abord parce que je n'en ai pas le temps et ensuite parce que les députés peuvent le faire eux-mêmes; j'aimerais seulement en relever les points saillants. Tout d'abord, 76 p. 100 des 42 personnes qui ont rempli le questionnaire désirent que le Sénat soit réformé. Ce n'est pas une surprise.

Cinquante-cinq p. 100 sont en faveur d'un Sénat triple E mais 40 p. 100 optent pour un Sénat élu à la représentation proportionnelle. Pour 62 p. 100, un Sénat modifié devrait avoir les mêmes pouvoirs qu'à l'heure actuelle.

En ce qui concerne la question autochtone, 76 p. 100 estiment que toute modification à la Constitution touchant les autochtones ne peut se faire sans leur approbation. La majorité, 71 p. 100, est nettement en faveur de l'inscription dans la Constitution du droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale.

Près des deux tiers de toutes les personnes interrogées estiment que l'égalité des sexes garantie par la charte devrait s'appliquer à la Constitution toute entière et seulement 26 p. 100 d'entre elles aimeraient voir disparaître la clause de dérogation; 58 p. 100 désirent la conserver sous une forme ou une autre.

La moitié ont rejeté l'intention du gouvernement fédéral de se donner de nouveaux pouvoirs pour assurer le fonctionnement efficace de l'union économique et 60 p. 100 ont rejeté la proposition visant à limiter le mandat de la Banque du Canada à la lutte contre l'inflation.

Soixante p. 100 des personnes qui ont répondu appuyaient l'idée d'une charte sociale garantissant des droits collectifs et seulement 26 p. 100 s'y opposaient. Le droit à la qualité de l'air et de l'eau a reçu l'approbation de 62 p. 100, le droit à un niveau de vie minimum de 60 p. 100, celui à des soins de santé décentes de 60 p. 100, tout comme le droit à l'éducation et à un emploi.

Un pourcentage sensiblement égal, soit 57 p. 100, a approuvé l'idée des référendums et celle des dispositions de rappel des députés.

Soixante-quatre p. 100 s'opposaient au droit à la propriété pour les entreprises et même si 52 p. 100 disaient que ce serait une bonne idée d'accorder ce droit aux particuliers, 72 p. 100 estimaient que même si ce droit était inclus dans la Constitution, il devrait pouvoir être retiré lorsque des expropriations sont justifiées par des besoins sociaux.

L'Alberta a fait la une de bien des journaux récemment en raison de la déclaration de notre premier ministre au sujet du bilinguisme et du multiculturalisme. La majorité des personnes qui ont répondu, soit 53 p. 100, croyaient qu'il fallait revoir le programme de bilinguisme. Cependant, seulement 29 p. 100 jugeaient qu'il fallait l'abolir tandis que 34 p. 100 ont dit qu'il fallait le conserver dans sa forme actuelle ou l'étendre.

De même, 38 p. 100 ont dit d'éliminer le programme de multiculturalisme et 19 p. 100 ont dit qu'il fallait le conserver, mais en le limitant et 28 p. 100 ont dit que nous devrions le conserver dans sa forme actuelle ou lui donner plus d'ampleur. Au total, 47 p. 100 des gens croyaient qu'il fallait garder ce programme sous une forme ou une autre.

Sur ces programmes du moins, le premier ministre de l'Alberta ne parle pas au nom des électeurs de ma circonscription.